

liers ou d'ailleurs, qui fournissent des heures de travail supplémentaires, seront encore applicables cette année.

Le très hon. M. ILSLEY: Moins 16 p. 100.

M. FLEMING: Le Gouvernement nous a dit en effet, en octobre dernier, qu'il allait réduire les impôts de 16 p. 100. Pourquoi ne nous a-t-il pas dit franchement l'an dernier que les impôts n'étaient réduits que de 4 p. 100? Il ne l'a pas dit. Voilà, n'est-ce pas, ce qui s'appelle jongler avec les fonds publics, avec les budgets? Pourquoi ne pas faire une seule déclaration pour une seule année à la fois?

Y a-t-il un autre chapitre du budget qui tend à accroître la production dont le besoin est si grand? Le ministre se propose de relever l'impôt de l'homme marié en réduisant de \$660 à \$250 le revenu exonéré de la femme. Cette mesure aura pour effet de décourager les femmes de cultivateurs et les femmes mariées adonnées à des emplois intermittents. Beaucoup de femmes vont cesser de travailler, soyons-en certains.

Quelle est la situation des sociétés? Le ministre des Finances a dit qu'il compte sur l'entreprise privée. A ce sujet, il s'est exprimé très catégoriquement à la Chambre, le 27 juin dernier. De quelle façon encourage-t-il les sociétés privées? Il promet de réduire leurs impôts à partir du 1er janvier 1947, mais il leur demande d'accroître leur production dès maintenant. Peut-on raisonnablement s'attendre que les sociétés assument les risques inhérents à l'augmentation de leur production, cette année, alors qu'en attendant au 1er janvier prochain pour écouler leurs produits, elles peuvent espérer accroître leurs bénéfices? Est-ce raisonnable? Rien n'est plus insensé quand on songe que le ministre demande une production plus élevée.

Examinons les associations et autres groupements assujettis à la taxe sur les surplus de bénéfices. Le ministre dit: Attendez jusqu'au 1er janvier prochain, et vous ne serez plus assujettis à la taxe sur les surplus de bénéfices. Est-il raisonnable de penser que plusieurs courront le risque d'augmenter leur production d'ici le 31 décembre, lorsqu'en empêchant les produits d'aller sur le marché jusqu'au 1er janvier, ils peuvent accroître leurs bénéfices? Il suffit d'énoncer la proposition du ministre pour en constater l'absurdité. L'entreprise privée a besoin dès maintenant d'assistance et d'encouragement.

Je conseille en passant au ministre des Finances de donner à quelques-uns des députés qui siègent derrière lui quelques leçons de politique administrative. S'il ne le fait pas, un nombre de plus en plus grand d'honorables députés tiendront des propos extravagants au

[M. Fleming.]

sujet de la politique ministérielle, ainsi que l'a fait, l'autre soir, l'honorable député d'Algoa-Est (M. Farquhar), lorsqu'il a préconisé (p. 3397 du Hansard) le maintien indéfini de l'impôt sur les excédents de bénéfices. Selon l'honorable député, c'est là un impôt excellent, auquel les sociétés commerciales devraient continuer à être assujetties. A cet égard, voici quelques paroles,—dont je donnerai la source dans un instant,—que je relève à la page 1068 du Hansard de 1945:

La loi de taxation sur les surplus de bénéfices est une mesure de guerre qu'on a reconvenue de façon générale comme moyen important et nécessaire de financer la guerre. Sans modifications, cette loi affaiblit beaucoup l'encouragement à placer des capitaux et à exploiter efficacement des entreprises. Pendant la présente période de reconstruction, elle constitue un obstacle à l'augmentation de l'embauchage.

Ce n'est pas un membre de l'opposition, mais le ministre des Finances (M. Ilesley) qui a prononcé ces paroles. Les honorables députés qui siègent derrière lui devraient donc s'abstenir de parler sur des sujets défendus ou, du moins, prendre la peine de se renseigner sur les déclarations que le ministre des Finances a déjà formulées au nom du Gouvernement. Certes, les exemples ne manquent pas de contradiction entre les paroles et les gestes du Gouvernement, mais il n'en est pas de meilleur que celui qu'offrent les résolutions, d'une part, et l'exposé du ministre des Finances, de l'autre.

Le très hon. M. ILSLEY: L'honorable député se renseigne-t-il sur les vues de son parti avant de prononcer un discours?

M. FLEMING: Je suis très fier de mon parti et de mon chef. Le parti n'est pas soumis à une dictature. Il suit à la Chambre les principes de consultation mutuelle, de liberté dans l'application convenable des programmes établis pour la population canadienne et sur la foi desquels les électeurs ont choisi certains de leurs représentants parmi nous. Nous n'avons pas la triste obligation d'être les membres d'un orphéon qui chante les louanges du régime de l'heure.

Dans les extraits que j'ai donnés de l'exposé financier annuel, le ministre des Finances a parlé du commerce extérieur. Le régime de l'heure, constamment disposé à s'attribuer les mérites de ce que le Canada occupe une place de choix dans le commerce international,—nous sommes au quatrième rang,—nous dit en substance que nous marquons maintenant le pas jusqu'à ce que les autres prennent une décision d'ordre international. Si nous en sommes à cette situation peu enviable, j'estime que le Gouvernement n'apporte pas l'explication appropriée. Il devrait nous faire part de ses propres intentions. Nous devrions con-